



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

Résilience
Agriculture
Sécurité alimentaire



Aquaculture
Développement durable



Élevage
Moyens d'existence



La question foncière dans l'espace de la CEDEAO: Diagnostic et initiatives.

IBRAHIMA ARONA DIALLO EXPERT FONCIER
IPAR -FAO





PLAN

- I. Le diagnostic de la question foncière au niveau régional
 - A. Les tendances dans le système foncier ouest africain
 - B. Les contraintes foncières
- II. Les différentes initiatives au niveau régional
 - A. Les initiatives concrètes au niveau régional
 - B. Les initiatives à susciter au niveau sous régional



INTRODUCTION

Dans certains pays, la terre est la propriété de l'Etat qui en assure les différentes affectations.

Dans d'autres, elle est un bien de la communauté ou des groupements de familles.

La question foncière est au cœur des préoccupations des décideurs politiques régionaux en raison de la convoitise dont la terre fait l'objet de la part des différents utilisateurs

La terre est à la fois l'essence de l'existence d'un État national, d'une région mais aussi un support pour les systèmes productifs (cultures végétales, productions animales, aquacoles, forêts) et l'exploitation des ressources naturelles



Introduction

Face à cette situation, la Commission de l'Union Africaine a défini un Cadre de lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique.

Ce cadre a pour but d'aider les pays et les régions à mettre en œuvre des politiques foncières harmonisées qui renforcent les droits fonciers, améliorent la productivité et les conditions d'existence des populations africaines.

Ainsi, les organisations régionales ont pris des initiatives diverses.



Introduction

Toutefois, il urge de faire le diagnostic rapide de la situation foncière au niveau régional avant de se pencher sur les différentes initiatives régionales en matière foncière.



I. Le diagnostic de la question foncière au niveau régional

Il faut aborder les tendances du système foncier ouest africain avant de mettre l'accent sur les différentes contraintes foncières.

Ces tendances et contraintes justifient largement le niveau d'engagement des organisations régionales dans la prise en charge des questions foncières.



A. Les tendances des systèmes fonciers

Héritage d'une situation confuse en matière foncière avec la juxtaposition de régimes juridiques tous applicables et d'une coexistence de droits réels et de droits coutumiers

Nécessité de se doter d'un système foncier qui puisse favoriser leur développement économique.



A. Les tendances des systèmes fonciers

Les tendances dans les pays francophones

Mali: Le domaine national englobe l'espace aérien, le sol et le sous-sol du territoire national. Ainsi, font partie du domaine national, le domaine public et le domaine privé.

Sénégal: Domaine+ Domaine privé+ Domaine national

Guinée: Reconnaissance des terres coutumières à côté du domaine public et du domaine privé

Mauritanie: A côté du domaine public et privé de l'Etat, les terres privées des particuliers comprennent celles appartenant à des communautés privées dites traditionnelles et celles des individus.

En CÔTE D'IVOIRE, la remise en cause des droits naturels coutumiers des populations sur les terres à l'accession du pays à l'indépendance, a, de façon récurrente, fait l'objet de contestations et produit des conflits.

Burkina Faso: Domaine foncier national avec un domaine public + un domaine privé+ reconnaissance des terres coutumières

Niger: un domaine public+ un domaine privé+ reconnaissance de la propriété coutumière



Les tendances dans les pays anglophones

Au Libéria, la propriété relève de la Common Law, qui exige que le propriétaire soit en possession d'un titre de propriété.

Au Nigéria, la loi place toutes les terres sur le territoire de chaque État sous l'autorité exclusive du gouverneur de l'État (hormis les terres allouées au gouvernement fédéral).

Au Ghana, deux grands régimes fonciers existent: le régime coutumier et le régime public.

La Sierra Leone connaît un régime dual de gestion des terres: un système de pleine propriété et un coutumier.



B. Les contraintes foncières

L'Analyse de la situation dans pays d'Afrique noire francophone comme anglophones laisse apparaitre des préoccupations communes liées:

- aux conflits liés à la terre,
- au devenir des droits coutumiers toujours vivaces en dépit de leurs suppression officielle dans certains pays,
- au phénomène nouveau des acquisitions de terres à grande échelle constitutives de menaces sur les exploitations familiales et la sécurité alimentaire.



Les contraintes d'ordre socio-juridique

Le caractère non homogène du statut de la terre : Les ruraux sont maintenus dans une situation d'illégalité permanente et d'insécurité juridique, où le décalage entre la loi et les logiques d'exploitation du milieu est la plus forte.

L'application déficiente du principe de la légalité en matière foncière: *Au droit unique s'opposent des droits multiples inspirés des pratiques coutumières*

L'accès contraignant des femmes au foncier: Dans la plupart des pays en Afrique au sud du Sahara, la prévalence de l'idéologie patriarcale qui assure la supériorité des hommes sur les femmes a prévalu



Les contraintes d'ordre socio-économique

Le déficit alimentaire et le changement climatique: Les terres des pays concernés subissent des pressions liées au réchauffement climatique et une absence de législations adéquates qui impacte sur le rendement agricole escompté

Absence de définitions claires de la vocation des contrats d'affaires en matière foncière et agricole

. L'évolution démographique et la rareté des ressources posent déjà des problèmes de sécurité alimentaire avec une pression croissante sur les ressources naturelles qui se raréfient.



II. Les différentes initiatives au niveau régional

Certaines initiatives sont concrètes, d'autres sont à susciter. Parmi les initiatives concrètes, nous avons celles de l'UEMOA, du CILSS et de la CEDEAO.

Toutefois, d'autres initiatives sont à susciter au niveau sous régional et l'OMVS constitue un cadre privilégié pour protéger le bassin du fleuve Sénégal.



A. Les initiatives concrètes au niveau régional

- L'initiative du CILSS

Il regroupe de nos jours treize (13) Etats membres dont : 8 Etats côtiers (Bénin, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal, Togo) ; 4 Etats enclavés (Burkina Faso, Mali, Niger, Tchad) et 1 Etat insulaire (Cap Vert).



Suite des initiatives du CILSS

Cette institution a pris une importante initiative en lançant à partir de 1994 un processus d'enracinement de la bonne gouvernance des ressources naturelles et du foncier.

Un diagnostic de la situation du foncier dans la sous-région est de fixer des principes minima devant garantir une meilleure gouvernance des terres et des autres ressources naturelles.



Suite initiatives du CILSS

S'agissant de la prise en compte des aspects fonciers, le forum de Bamako « invite les chefs des Etats membres du CILSS, de l'UEMOA et de la CEDEAO à prendre les dispositions appropriées pour la discussion, la négociation et l'adoption à terme d'un instrument de politique foncière commune, telle qu'une Charte foncière sous régionale, favorisant la sécurisation des investissements, la préservation des droits des communautés locales et la gestion des intérêts nationaux de chaque Etat ».



Les initiatives au niveau de l'UEMOA

L'UEMOA se voit de plus en plus interpellée sur la question foncière au regard de ses objectifs et missions.

Le rôle essentiel de l'UEMOA consiste alors à soutenir et faciliter les processus nationaux engagés par les Etats afin que les politiques foncières respectives soient cohérentes avec les principes et les chantiers de l'intégration sous régionale: Politique Agricole de l'Union (PAU) ; Politique de l'Aménagement du Territoire communautaire (PATC) etc.



Tous ces instruments supposent un environnement d'accès sécurisé à la terre au sein de l'espace UEMOA.

C'est ainsi que juste après l'adoption du CLD par les Chefs d'Etats et de Gouvernement, l'UEMOA a commandité une Etude sur « La question foncière rurale face aux défis de l'intégration régionale dans l'espace UEMOA ». Les recommandations fortes retenues et validées sont :



Les initiatives de l'UEMOA suite

Un meilleur encadrement de l'accaparement des terres en assurant la préservation des intérêts des exploitants familiaux et de les consulter avant toute attribution de terre relevant de leur terroir et les associer dans les prises de décision ;

La mise en place de l'Observatoire régional sur le foncier en Afrique de l'Ouest ;

Prendre en compte le financement des réformes foncières dans les mécanismes régionaux de financement existants.



Les initiatives au niveau de la CEDEAO

Dans l'espace régional CEDEAO qui comprend quinze Etats membres, la question foncière est au cœur des préoccupations des décideurs politiques régionaux en raison de la convoitise dont la terre fait l'objet de la part des différents utilisateurs : cultivateurs, éleveurs, exploitants forestiers, accès aux eaux marines et continentales par les pêcheurs, gestion des zones de chasse, etc.), l'avènement des baux emphytéotiques ou par achat définitif.



Les initiatives au niveau de la CEDEAO

En considération de ce qui précède, et eu égard à la disparité des lois et des conditions d'accès à la terre révélée par l'étude conduite par la CEDEAO avec l'appui de UNECA, (CEDEAO/UNECAO, 2013), la Commission de la CEDEAO a mis en place un projet de directive qui, une fois adoptée, « fixe les principes fondamentaux pour la formulation et la mise en œuvre des politiques et des législations foncières dans l'espace CEDEAO ».



Les initiatives au niveau de la CEDEAO

Servir de base pour l'engagement des Etats membres de la Communauté à formuler et mettre en œuvre de bonnes politiques foncières pour susciter une croissance économique, réduire la pauvreté et préserver les ressources naturelles contre la dégradation et la pollution ;

Promouvoir un consensus autour des principes communs en tant que fondement pour garantir l'accès à la terre pour tous les usages, afin d'améliorer la productivité agricole et les conditions de vie ;



Les initiatives au niveau de la CEDEAO

Aujourd'hui, il nous faut aller de l'avant en adoptant une Directive communautaire sur le foncier qui soit représentative des besoins de transformation économique et d'intégration de l'Afrique de l'Ouest.

Comme on peut le constater, cette directive est nécessaire compte tenu du fait que le capital foncier en tant que support de la production agricole risque de s'appauvrir du fait des changements climatiques.



Les initiatives au niveau de la CEDEAO

Il s'agit d'un **texte de capitalisation**, bâti à partir des résultats du processus d'élaboration du Cadre de formulation et de mise en œuvre des politiques foncières harmonisées dans l'espace CEDEAO et sur le fond des résultats de différentes réflexions menées sur la question foncière au cours de ces dernières années: processus Praia+9, réflexions de l'UEMOA sur foncier et intégration régionale, Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers de la FAO, expériences d'élaboration de politiques foncières menées au niveau de plusieurs pays de la région.



B: Les initiatives à susciter

Le bassin du fleuve Sénégal compte une population estimée environ à 5 633 414 habitants en 2008 répartie dans les quatre pays de l'OMVS, elle est estimée à 6 798 947 en 2015 devrait atteindre 9 794 488 en 2025.



Les initiatives à susciter

Les pays membres de l'OMVS que sont la Guinée, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal sont, aujourd'hui, confrontés à de multiples problèmes parmi lesquels l'insécurité foncière constitue un obstacle majeur pour atteindre l'autosuffisance alimentaire.

Face à cette situation, l'OMVS doit/ peut jouer un rôle déterminant



Les initiatives à susciter

L'OMVS, créée en 1972, les objectifs généraux poursuivis sont :

- L'autosuffisance alimentaire;
- La sécurisation et l'amélioration des revenus des populations ;
- La préservation de l'équilibre des écosystèmes dans le bassin ;
- La réduction de la vulnérabilité des économies des Etats-Membres face aux aléas climatiques ainsi qu'aux facteurs externes ;



Les initiatives à susciter

L'OMVS est placée sous la tutelle de la Conférence des Chefs d'Etats.

Une des raisons d'être de l'OMVS est d'aplanir les différentes divergences afin que chaque pays puisse s'épanouir économiquement du fleuve qu'ils partagent.

Toutefois, en matière foncière, la compétence est semble être exclue même si l'interprétation des textes peut révéler des surprises.



Conclusion

Même si nous notons des avancées ou initiatives nationales encourageantes:

- Au Mali, le projet de loi sur le foncier agricole reconnaît les principes affirmés par les directives volontaires.
- En Mauritanie, nous avons l'entente de Maghama a permis aux exclus traditionnels du foncier d'accès à la terres ou la volonté récente des gouvernants de réformer le foncier
- Au Sénégal, les PAOS, CDI, l'expérience de PDIDAS



CONCLUSION

- Au Niger, la législation nigérienne confirme les droits coutumiers et permet une reconnaissance écrite de ces droits coutumiers, et donc leur confirmation
- Au Burkina Faso, il y a la possibilité de formaliser les droits fonciers coutumiers individuels ou collectifs pouvant aboutir à la délivrance de l'attestation de possession foncière rurale.



CONCLUSION

Il est important que les organisations régionales et sous régionales s'impliquent dans la régulation du foncier et l'adoption du projet de directive devient une question qu'il faut relancer.

Dans cette perspective, l'OMVS a un rôle à jouer.

Mon rêve: la charte de bonne gouvernance foncière dans le bassin du fleuve Sénégal

JE VOUS REMERCIE DE VOTRE ATTENTION



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAO Représentation au Sénégal
15, rue Calmette x rue Amadou Assane Ndoye | BP 3300 | Dakar, Sénégal
Tél. : (+221) 33 889 16 66 | Fax : (+221) 33 889 16 70 | E-mail : FAO-SN@fao.org